

Burundi : la justice saisit les biens de certains opposants

Deutsche Welle, 17.05.2019 La justice burundaise a ordonné la saisie des biens immobiliers d'une trentaine d'opposants en exil et des responsables présumés du coup d'Etat manqué de 2015. Ces biens seront incorporés au patrimoine de l'Etat. Sont concernés par cette saisie immobilière, tous ceux qui se sont opposés à la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat en 2015, et qui font l'objet de mandats d'arrêt internationaux.

Des opposants sanctionnés Parmi eux, on peut citer, Godefroid Niyombari, l'auteur du putsch manqué de mai 2015, l'opposant Alexis Siduhije, l'ancien porte-parole du parti au pouvoir, Onésime Nduwimana, ou encore le directeur de la radio-télévision Renaissance, Innocent Muhozi. "Même si l'arrêt était pris, il devrait être un arrêt pénal contre des individus et non contre les biens. Ces biens appartiennent à des familles", a réagi l'ancien vice-président en exil en France, Bernard Busokoza, lui aussi concerné. Pacifique Nininahazwe, une figure de la société civile, estime de son côté que dans la quasi-totalité des mariages au Burundi, les couples sont soumis au régime matrimonial de la communauté universelle des biens. Conclusion : tous les biens du mari sont également ceux de la femme. Impasse politique Le gouvernement burundais n'a pas souhaité réagir ni répondre aux questions de la DW à ce sujet. Mais une source proche du gouvernement désapprouve cette décision et affirme qu'elle "n'est pas de nature à décrier la crise politique que le pays connaît depuis 2015". L'ancien président burundais, Domitien Ndayizeye, n'approuve pas non plus cette décision des autorités burundaises. "Personnellement, je suis pour une solution politique et non une solution judiciaire. Parce que la justice chez nous, je crois qu'elle a une certaine connotation que je ne voudrais pas commenter ici", soutient-il. Le président de la Cour suprême et le procureur général de la République demandent aussi la saisie d'"immeubles" appartenant à neuf officiers supérieurs condamnés à la prison perpétuelle, après avoir été accusés de prise part au coup d'Etat raté de mai 2015. Tous les immeubles saisis seront incorporés au patrimoine de l'Etat, selon le président de la Cour suprême, François Nkezabahizi.